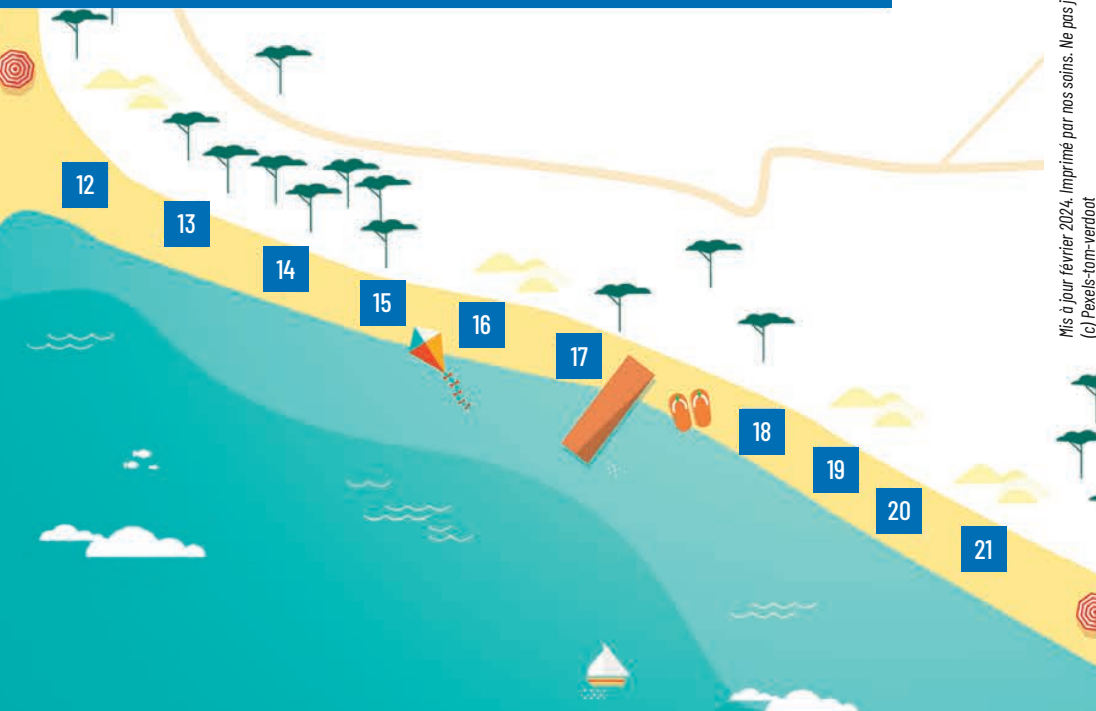


Chiens autorisés sur les plages de Saint Jean de Monts

DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT



Mis à jour février 2024. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. (c) Pelets-tom-verdot



Accès autorisé toute l'année, tenu en laisse

- 12 PLAGE DU PONT D'YEU
- 13 PLAGE DES TONNELLES
- 14 PLAGE DE LA PARÉE DU JONC
- 15 PLAGE DE LA DAVIÈRE

Accès autorisé du 01/10 au 30/04, tenu en laisse

- 16 PLAGE DU GOLF
- 17 PLAGE DE LA BASE NAUTIQUE
- 18 PLAGE DE L'ESTACADE
- 19 PLAGE DE LA BAIGNEUSE
- 20 PLAGE DES OISEAUX
- 21 PLAGE DES DEMOISELLES

*Sans restriction pour les chiens guides pour aveugles

Ayez le bon geste !

Ramassez les déjections et jetez-les dans la poubelle. Sacs à déjection disponibles sur demande à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le non ramassage des déjections canines expose le maître du chien à une amende.

L'eau salée peut provoquer des démangeaisons, rincez le pelage de votre chien à l'eau douce, y compris les coussinets.

Besoin d'info ?



Bureau d'Information Touristique de Saint Jean de Monts : 02 72 78 80 80



DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT

PLAGES ACCESSIBLES POUR LES CHIENS

2024



l'horizon pour seule limite

paysdesaintjeandemonts.fr
Suivez-nous sur



PAYS DE
SAINT JEAN
DE MONTS
VENDÉE Océan

Chiens autorisés sur les plages de la Barre de Monts/Fromentine

DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT



1a PETITE PLAGES

1b PLAGES DE FROMENTINE

Entre l'estacade et l'Ecole de Voile du 16/09 au 14/06, accès autorisé, tenu en laisse.

Entre l'Ecole de Voile et le pont de Noirmoutier :
Du 15/06 au 15/09, accès autorisé tenu en laisse aux heures de basse mer avant 9h et après 19h.
Du 16/09 au 14/06, accès autorisé tenu en laisse aux heures de basse mer

2 PLAGES DE LA GRANDE CÔTE

3 PLAGES DE LA BERGÈRE

4 PLAGES DES LAYS

Du 15/06 au 15/09 accès autorisé tenu en laisse aux heures de basse mer avant 9h et après 19h.
Du 16/09 au 14/06 accès autorisé en laisse aux heures de basse mer

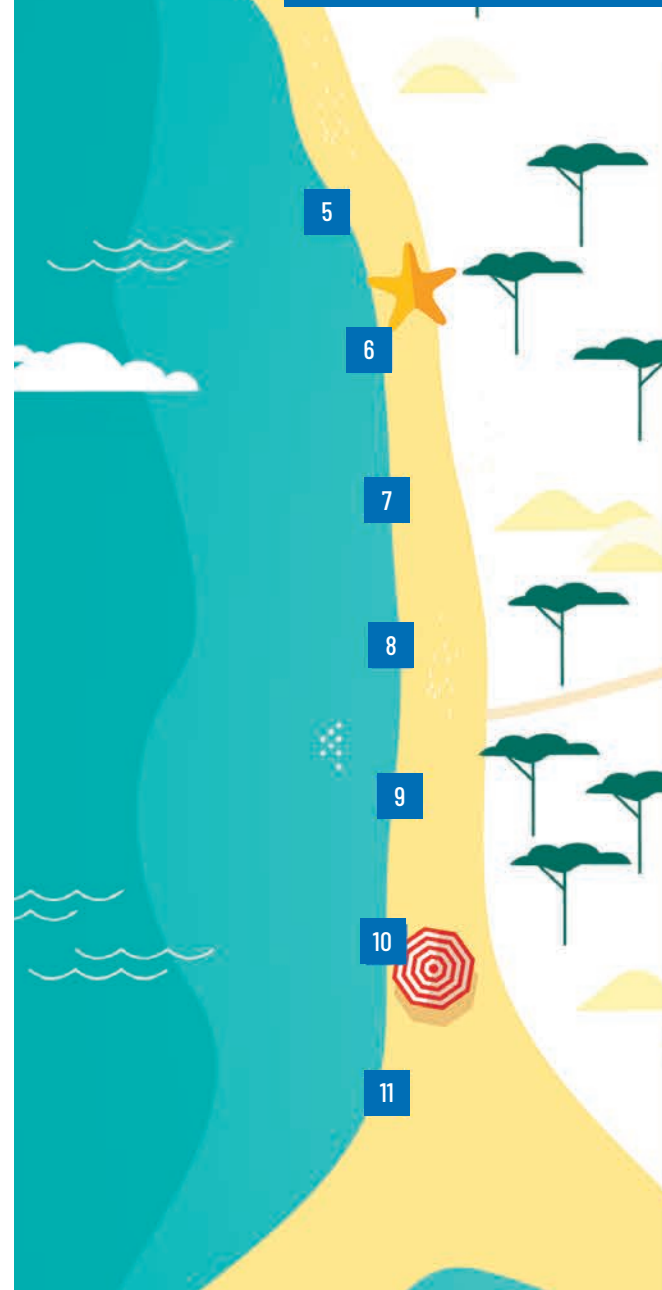
Ayez le bon geste !

Ramassez les déjections et jetez-les dans la poubelle. Sacs à déjection disponibles sur demande à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le non ramassage des déjections canines expose le maître du chien à une amende.



Chiens autorisés sur les plages de Notre Dame de Monts

DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT



5 PLAGES DE LA PARÉE GROLLIER

6 PLAGES DU BOIS SORET

7 PLAGES DE LA RENAUDIÈRE

10 PLAGES CENTRALES

11 PLAGES DU MURIER

Du 01/10 au 31/03

8 PLAGES DE LA BRAIE

9 PLAGES DES RÉGATES

Du 01/10 au 31/03

Du 01/04 au 30/09 accès autorisé tenu en laisse

***Sans restriction pour les chiens guides pour aveugles**

Ayez le bon geste !

Ramassez les déjections et jetez-les dans la poubelle. Sacs à déjection disponibles sur demande à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le non ramassage des déjections canines expose le maître du chien à une amende.

